N° 2849 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 27 Mars 1896

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 69, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux Bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

En route pour l'Islande

La flottille de nos pêcheurs Islandais est partie et de temps en temps, quelques nouvelles nous arrivent des bâteaux qui n'ont pas attendu la fin de mars pour prendre la haute mer.

Les rapports faits par des navires gagnant les ports du continent et ayant rencontré au large les goélettes de Dunkerque ou de Gravelines, nous font savoir que la pêche s'annonce sous d'heureux auspices.

Tant mieux pour les braves gens qui vont chercher non pas la fortune, mais un morceau de pain pour les mioches, dans les régions hyperborées.

Sait-on que tous les ans près de 17.000 pêcheurs partent ainsi de nos ports du Nord et de la Manche pour naviguer, soit vers le banc de Terre-Neuve, soit vers la mer d'Islande, afin de gagner un salaire dont ne se contenterait pas le moindre ouvrier des mines ?

Le socialisme n'a pas encore atteint ces hommes simples qui vivent au grand air et s'isolent du reste du monde pendant six mois de l'année, secoués par la vague et n'ayant pour toute satisfaction morale que le souvenir des êtres chers qu'ils ont laissés au foyer.

Là-bas, loin du village où grandissent les petits et où pleure la ménagère, la vie est rude à gagner.

La seule chose consolante est un rayon de soleil, de ce pâle soleil des régions islandaises qui se montre seulement de loin en loin et fait paraître encore plus lourde à l'âme, la brume qui lui succède.

Nous avons, l'an dernier, à cette même place, décrit les misères de l'existence du pêcheur partant pour l'île d'Islande.

Nous avons raconté comment, après avoir quitté la côte française depuis seulement quelques heures, il faut renoncer pendant de longs mois à faire un repas de viande fraîche.

Les têtes de morue que l'armateur dédaigne comme étant d'un écoulement commercial impossible, forment la base de l'alimentation quotidienne du pêcheur d'Islande.

Il faut se faire à ce régime ou se résoudre à mourir de faim.

Quant au repos quotidien, il est de quatre heures sur vingt-quatre pendant toute la période des pêches.

Ce n'est certainement pas le dernier mot du confortable que cette manière de vivre, mais pourtant, les pêcheurs ne s'en plaignent pas.

Ils sont faits à cette dure école et il est probable qu'ils refuseraient un emploi plus lucratif s'ils devaient, pour l'obtenir, renoncer à l'existence vagabonde qu'ils mènent.

Le pêcheur d'Islande a la nostalgie de la mer.

Il en connaît les dangers et ne se fait aucune illusion sur les surprises terribles que lui ménagent les régions voisines des îles Féroé.

Et pourtant, chaque année, il retourne avec une ardeur nouvelle vers ces parages, ne se demandant même point, si en restant à terre un million des siens, il ne gagnerait pas plus aisément le pain de sa famille.

Il y a là une question d'attirance en même temps peut-être qu'une question d'atavisme, car il est des endroits où l'on est pêcheur de père en fils depuis plusieurs siècles.

L'Océan a des joies inconnues de notre monde civilisé.

La chanson de la lame heurtant par intervalles inégaux les flancs de la goélette, chante au cœur du gars une romance berceuse dont les délices échappent à nos sens d'homme du continent.

Le vent soufflant dans les voiles, le brouillard enveloppant le bateau, tout cela semble bon au pêcheur d'Islande, généralement amateur de musique et de solitude.

L'infortuné vit dans le domaine de l'abstrait sans s'en douter.

Il ne tient à la terre ferme que par la famille qui l'attend au port.

Il ne tient à la patrie que par le pavillon de couleur flottant à la corne du mât et lui rappelant que les planches sur les-quelles il se trouve sont encore une parcelle de la France.

Pourtant, nous pouvons le dire, personne plus que lui n'a le sentiment de la famille.

Personne n'est prêt à faire preuve de plus de dévouement à la Mère-Patrie.

Seulement, le pêcheur d'Islande est peu malléable et, l'habitude des solitudes océaniques le rend silencieux.

Il parle peu, et se plaint rarement.

Il fait un mot tout ce qu'il faut pour se faire oublier.

Néanmoins, nous sommes heureux de le constater, tout le monde n'oublie pas nos vaillants pêcheurs.

La preuve en est que dans l'intention de leur venir en aide, il s'est fondé récemment à Paris une société d'assistance ayant à sa tête le vice-amiral Lafont.

Le but poursuivi est d'assurer des secours médicaux aux intéressés, et pour rendre la chose pratique, la société compte d'abord sur la création prochaine d'un bateau-hôpital.

Ensuite, le docteur Bonnafy, médecin principal de la marine, émet les idées suivantes exposées par notre confrère Baude de Maurceley dans l'Événement à qui nous les empruntons :

« En étudiant l'ensemble des secours médicaux qui doivent être organisés pour les pêcheurs de morues, il appert que cet ensemble doit se composer de trois services :

1° Donner aux bateaux de pêche un coffre à médicaments avec mes instruction médicale écrite, afin que les capitaines puissent distribuer à leurs hommes les secours médicaux les plus urgents.

2° Expliquer aux capitaines le contenu de ce coffre, et leur enseigner, au moyen de conférences, comment on panse une blessure, comment on rappelle un noyé à la vie, etc.

3° Enfin, faire croiser sur le banc un bateau-hôpital qui prendrait à son bord les malades exigeant l'intervention constante du médecin. »

Nous renvoyons à qui de droit ces très intéressantes idées et nous souhaitons vivement pour le plus grand bien de nos pêcheurs d'Islande que leur réalisation se produise dans un très bref délai.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Echos et Nouvelles

L'artillerie est la seule arme dans l'armée du Monténégro qui ait un uniforme. Le reste se compose d'un bandeau d'andrinople, roulé autour de la tête, sous une calotte verte. Une tunique d'Andrinople avec des ornements vert pâturard complète cette tenue originale.

☘

La seule chose consolante est un rayon de soleil, de ce pâle soleil des régions islandaises qui se montre seulement de loin en loin et fait paraître encore plus lourde à l'âme, la brume qui lui succède.

☘

Il paraît que les timbres-poste de la défunte République d'Haïti sont déjà prêts à être mis en circulation dans le monde entier.

☘

Le professeur Marvin Clarke, à pris pour sujet d'études et d'expériences le langage des chats et qu'il a découvert que ce langage ressemblait au peu à celui des Ch'nois.

☘

Il existe à Tokio, dans le Japon, une banque vieille de 350 ans et dont la propriété s'est transmise de père en fils.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil des Ministres

Paris, 26 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin sous la présidence de M. Félix Faure.

Ordinairement, le Conseil des ministres ne se réunit jamais le mercredi ; cette séance spéciale est donc probablement motivée par les débats de la Chambre au sujet de l'impôt sur le revenu.

La note officieuse communiquée à l'issue du Conseil ne donne aucun détail sur cette réunion.

CHAMBRE

Séance du 25 mars 1896

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures 20 sous la présidence de M. Henri Brisson, président.

L'IMPOT sur le REVENU

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de résolution présenté par la commission du budget et concernant l'impôt général sur le revenu.

Discours du rapporteur

M. Delombre, rapporteur général continue son discours d'hier. Il fait ressortir la différence qui existe entre la déclaration résultant de l'ensemble de notre organisation fiscale qui n'est à aucun degré inquisitoriale, et celle qui serait la conséquence du projet actuel.

L'income tax qui fonctionne en Angleterre est à proprement parler un système intermédiaire et bien que basé sur un impôt sur les revenus qui sur le revenu total, dont la déclaration n'est nullement exigée chez nos voisins où elle est facultative en vue de dégrèvements, ce renseigne qui est possible en France de faire des dégrèvements à la base d'exempter complètement les contribuables sans qu'il soit besoin d'une déclaration. (Très bien au centre.)

M. Jaurès. — Avec une commission du budget réactionnaire.

M. Delombre. — La commission ne mérite pas les reproches qui lui sont adressés. (Exclamations ironiques à gauche. (Elle entend faire voter des réalités de rétorques et non pas des illusions. (Très bien, au centre et à droite.)

L'orateur examine les législations financières de l'Italie, de l'Allemagne, des États-Unis. En Amérique il n'a pas été possible, en dépit de tout, d'établir l'*income-tax*.

M. Jaurès. — La déclaration existe en Allemagne !

M. Delombre. — Je m'étonne de cette interruption (Exclamations à gauche).

M. le président. supplant. — Voyons, messieurs encore deux ou trois jours de patience. (Rires)

M. Delombre. — En résumé, ni en France ni en Belgique, ni en Allemagne on les mœurs et les traditions ne sont pas les mêmes que les nôtres, il ne fonctionne de système analogue à celui que propose le gouvernement.

Quand la France voudra réaliser des réformes, elle s'inspirera de ses propres traditions et de l'oeuvre fiscale qui lui a déjà valu tant de succès. (Applaudissements à droite et au centre.)

INCIDENT

On a grandement calomnié le régime fiscal de la France, et cependant il a réalisé nos finances. (Applaudissements au centre. Exclamations ironiques à l'extrême gauche.)

M. Faberot. — Vous ne savez pas ce que vous dites.

Le président. vivement. — M. Faberot, je vous rappelle à l'ordre.

Toute la gauche proteste et interpelle M. Delombre avec violence. M. Faberot, debout, clame au milieu du bruit ; M. Gérault-Richard fait de même.

M. le Président. — Ce n'est pas vous qui dirigez les débats. (Bruit prolongé.)

M. Faberot. — *Nous vous attendons au mois de janvier.*

M. le Président. — Attendez-moi au mois de janvier, mais je ferai respecter l'ordre et la liberté de la tribune. (Gestes sur les bancs socialistes.)

Quand M. Faberot interrompt constamment, j'ai le devoir de le rappeler à l'ordre. (Violentes protestations à l'extrême gauche.)

M. Faberot. — Je proteste!

M. le comte de Bernis. — Mais taisez-vous donc citoyen Faberot! (Hilarité prolongée.)

M. le président. à l'extrême gauche.) Pensez et dites ce que vous voudrez, je fais mon devoir.

Peu à peu le calme revient, et M. Delombre reprend son discours.

M. Delombre. — Le régime fiscal de la France, qu'on critique, nous a délivrés du cours forcé et nous a donné la prospérité monétaire. Il a permis *de faire pies de quatre cent millions de dégrèvements* et enfin il a institué la monnaie d'or.

La commission estime qu'on peut faire des réformes dans les contributions telles qu'elles sont. On peut exonérer complètement les moyennes et faibles dégrèvements à la base sans exiger de déclaration.

La commission a indiqué qu'il serait possible de classer les contribuables d'après leurs loyers, ce qui démontrerait que nous avons les avantages de l'*income-tax* sans en avoir les inconvénients, mais la commission du budget a tenu à proposer des projets de loi, elle n'a qu'à examiner ceux que le gouvernement lui soumettra. Elle votera donc résolument en entrée et à droite).

M. Doumer se retourne vers le centre en souriant ironiquement.

M. Jaurès. — Ainsi *demande-t-elle* à la Chambre de dire clairement ce qu'elle veut et ce qu'elle ne veut pas. Elle est persuadée que la Chambre aura à cœur de garantir au pays non seulement des réformes, mais encore le respect de ses droits et de ses libertés.

Toute la droite et le centre, debout, font une ovation à M. Delombre tandis que la gauche reste muette.

Discours du ministre des Finances

M. Doumer, ministre des Finances, monte à la tribune. La gauche tout entière manifeste alors et pendant près d'une minute ce sont de *frénétiques applaudissements*.

M. Doumer. — Je n'ai pas été surpris de rencontrer M. Léon Say et M. Méline parmi les orateurs qui sont venus combattre le projet du gouvernement. Tous deux ont critiqué ce projet comme ils ont critiqué le projet de loi sur les successions.

La droite vient de faire un appel au pays contre un projet de résolution qui tend à inviter le gouvernement à modifier son projet de loi sur le budget. Cette façon de faire est inutile, je ne rencontre l'opposition du gouvernement; c'est une interpellation qu'on crée.

M. Delombre, au nom de la commission, s'est livré une espèce de persiflage du projet du gouvernement et a déclaré qu'il était inutile.

Ces incidents clos, le ministre des finances continue son discours.

M. Doumer. — En face de la politique du gouvernement qui est celle de la République, il y a la politique que M. Delombre personnifie très bien et qui est la politique d'opposition à tous les progrès démocratiques. (Applaudissements répétés à gauche. Bruit prolongé. Le centre et la droite font un vacarme assourdissant.)

M. Delombre, de sa place. — Ce que vous dites là est inexact. Un des lois les plus démocratiques, celle de 1884 sur les syndicats, n'a pas eu de défenseur plus ardent que moi. (Applaudissements au centre et à droite. Protestations à gauche).

M. Doumer. — Je n'ai pas dit ce que vous veut pas que les débats continuent. la séance sera levée.

M. Doumer. — Nous sommes dans un pays *composé* en majorité de petits propriétaires, lequel il importe plus que partout ailleurs que la plus grande justice règne dans la répartition de l'impôt. Les petits contribuables ont droit à autant de soin que les petits contribuables. (Très bien ! Très bien à gauche. Voix ricanantes à droite.)

Cela est exact.

M. Doumer. — Croyez bien que les petits agriculteurs sont aussi mon cœur. (Vifs applaudissements à gauche.)

Cris : Oui ! Oui !

Au centre et à droite : Non ! Non !

M. Pluchon. — Je le nie !

M. Doumer. — L'impôt général sur le revenu a toujours fait partie du programme républicain. Cet impôt a été demandé par M. Magnin, gouverneur de la Banque de France. C'était la doctrine de Gambetta...

M. Reinach. — Non.

M. Doumer. — Oui, messieurs ! rendez l'argent !

M. Doumer. — ... qui établissait des cédules. Il est vrai que si le gouvernement avait présenté un projet semblable, le projet aurait été également combattu (Très bien, très bien à gauche. C'est vrai, c'est cela ! Murmures au centre.)

M. Jaurès. — Quand M. Gambetta disait que le moment était venu de saisir l'essai de l'impôt le plus simple et le plus équitable, il voulait le revenu proportionnel à la charge des contribuables. (Bruit au centre.)

M. Brincard. — Je souligne le mot *proportionnel*.

M. Doumer. — Mal aussi. La proportionnalité aurait été inscrite dans la loi de 1848 si la progression.

M. Doumer. — On ne peut nier que les impôts pesant de tout leur poids sur les classes laborieuses. Aussi faut-il qu'il y ait un impôt qui soit la rançon de cette injustice, car les contributions indirectes constituent une aggravation des charges indirectes écrasant les petits.

Les mêmes critiques peuvent être adressées à la contribution des portes et fenêtres et à la mobilière. La maison du pauvre, par cela même qu'elle a de petites ouvertures, en a un plus grand nombre. (Exclamations au centre et à droite.) Tous ces impôts sont progressifs à rebours, la question est de savoir si on veut faire œuvre de science ; elle est là et la seulement. (Applaudissements à gauche.) Il faut que le pays sache où sont ceux qui veulent voir œuvre en système. (Applaudissements à gauche.)

M. Doumer explique que l'impôt global sur le revenu a toujours depuis 1872 fait partie du programme républicain, mais ajoute-t-il, il semble aujourd'hui qu'un vent de réaction souffle sur ce pays (Applaudissements à gauche).

Il a bien donc que ceux qui veulent déchirer ce programme le fassent, nous le maintenons. (Applaudissements à gauche.)

Le comédie qu'on nous cherche sur les articles n'est pas sérieuse. (Rires ironiques au centre.) Avec ceux qui veulent sérieusement s'unir pour le revenu par cédules, nous sommes bien près de nous entendre. (Nouvelles exclamations au centre)

D'ailleurs, l'opposition qu'on nous fait n'est pas seulement financière, elle est politique. (Rires à gauche.)

M. Doumer. — La déclaration des droits de l'homme dit que l'impôt doit être proportionné aux facultés des contribuables.

M. Brincard. — Je souligne le mot *proportionné* ».

M. Doumer. — Mais, comme je le disais, un vent de réaction souffle sur une fraction du parti républicain dont le meilleur appui est la droite.

Une triple salve d'applaudissements éclate sur tous les bancs de la gauche.

M. Doumer. — Quant à nous, nous n'avons parmi nous aucun ennemi de la République. (Bruit. Nouveaux applaudissements répétés à gauche).

M. Doumer expose l'économie de son projet dont on a donné jusqu'ici qu'une caricature. Il faut que la pays sache à quoi s'en tenir.

M. Doumer obtient une suspension de séance d'un quart d'heure, puis à cinq heures reprend son discours.

M. Doumer. — On a dit qu'à la campagne les 2200 francs de revenus exemptés par notre projet représentent davantage que 4000 francs à Paris et que le gouvernement ne peut pas entrer dans ces considérations.

Puis le ministre passe au principe de la progression. « En fait, dit-il, c'est de la dégression. Le taux de l'impôt est fixé à 3 0/0, cependant diminue à mesure que s'abaisse le revenu, pour tous les contribuables d'ailleurs intransigeants, nous ferons des concessions. Mais la Chambre, dit-il, ne peut et non remettre des vœux comme un simple conseil général (Applaudissements à gauche, exclamations au centre). Ce que le gouvernement veut demande de ces vœux, prononcer sur le principe de l'impôt général sur le revenu proportionné aux facultés de chacun.

M. Doumer. — Les commissions fiscales ne se prêteront à aucune vexation. On pourra se contenter de la déclaration familiale. La commission chargée de faire la taxation pourra être modifiée en vue de la déoir de la Chambre. (Applaudissements à gauche). Sur ce point, nous sommes disposés à faire encore des concessions. (Applaudissements à gauche).

M. Francis Charmes. — Alors, apportez un autre projet.

M. Doumer. — Je n'en apporterai pas d'autres. Je maintiens le principe, mais je suis décidé à accepter des assouplissements de nature à calmer les appréhensions et à acclimater en France cet impôt.

M. Doumer, très applaudi par la gauche, répond aux objections des précédents orateurs.

On a dit à la fois que le projet surchargerait les cédules, les campagnes et les capitalistes, que l'Etat ne rencontrait rien de ce compromis par (Rires à gauche).

La vérité est que les capitalistes ne seraient frappés que d'une manière légère, en égard à la façon dont sont frappés les ouvriers, mais, avec cet impôt, les capitalistes seraient atteints. (Applaudissements à gauche). Après avoir reconnu que Paris serait surchargé de 40 millions d'impôts, le ministre cite les départements qui seraient dégrevés.

Après un mot de l'*income tax* et de l'impôt en Suisse, il explique la valeur des protestations émanant des Chambres de commerce et des syndicats agricoles.

La question de confiance

M. Doumer. — La Commission demande à la Chambre de repousser le projet du gouvernement par la question préalable.

Que vont elle mettre à la place ? Ses membres ne sont pas d'accord.

Vous êtes aujourd'hui en présence d'un gouvernement qui, lui, pose la question de confiance pour faire quelque chose. (Vifs applaudissements à gauche.) Le vote de la Chambre refusé à lister sur le revenu est demeuré platonique. Les électeurs se contenteront de dire : Que voulez-vous faire de vos succès ? Une réforme dans le sens du projet Bardoux serait injuste et ne produirait rien.

M. Delombre. Non, ce n'est pas cela.

M. Delombre proteste sans qu'on entende ses paroles.

M. Doumer. — La question est donc nettement posée et il faut accepter un impôt général sur le revenu, ou il faut rester dans le *statu quo*, avec toutes ses inquités (Vifs applaudissements à gauche). Le gouvernement tient la promesse qu'il avait faite dans sa déclaration. Il demande les votes nécessités, a approuvé sa politique de réformes. Il s'agit de savoir si, lorsqu'on est en présence des solutions, la Chambre dira qu'elle a confiance ou confiance au gouvernement pour qu'il ne fasse rien (Triple salve d'applaudissements à gauche).

M. Cochery monte à la parole, mais il est 6 h. 30 et d'un consentement unanime, on s'ajourne à demain 2 heures.

Physionomie de la Chambre

La discussion du projet d'impôt sur le revenu a donné naissance à une tactique parlementaire toute nouvelle.

On ne se contente plus d'applaudir les parties les plus saillantes ou la péroraison d'un discours ; toutes les phrases, même les plus banales, sont couvertes de bruyantes ovations et les échos ébranlent pendant plusieurs minutes le plafond vitré de la salle, dès que l'orateur en possession de la tribune s'arrête pour reprendre haleine.

Ses amis battent des mains avec une ardeur qui tient du délire. Cet enthousiasme se manifeste aussi bien en faveur des partisans que des adversaires du projet ministériel et avec une telle fréquence, une telle frénésie qu'on en a les oreilles déchirées. Jusqu'ici, les minorités infimes comme autrefois les bonapartistes omnipotent seuls ce petit subterfuge destiné à faire illusion sur leur faiblesse numérique.

Depuis, le système fut perfectionné par les socialistes qui, au début de la session, divisèrent leurs forces en deux groupes siégeant l'un à l'extrême gauche, l'autre à l'extrême droite ; en sorte que les applaudissements paraissaient doubler, partant venir des deux bouts de l'hémicycle. Ce ne sont plus maintenant les seules minorités qui agissent de cette manière, mais toutes les parts.

Chacun d'eux a organisé sa claque particulière, et cela au moment même où le ministre des beaux arts propose de supprimer dans les théâtres subventionnés les frais de l'éclairage. Le système a merveilleusement fonctionné. Tous ceux qui ont assisté à la discussion actuelle ont pu se convaincre que les applaudissements pendant les discours de MM. Jaurès et Léon Say ; lundi pendant celui de M. Turrel : hier, pendant celui de M. Méline. Il est arrivé aujourd'hui à un dernier degré de perfectionnement.

M. Delombre venait d'achever la seconde partie de son discours, salué par les bravos répétés des modérés et de la droite, et le ministre montait à la tribune pour lui répondre. A sa seule apparition de M. Doumer a provoqué des acclamations sans fin, parties non plus de tel ou tel point de la salle, mais de partout à la fois.

Cet unanimité au moins apparente a d'abord provoqué quelque surprise, mais on n'a pas tardé à en deviner la cause.

Les radicaux avaient savamment disséminé quelques-uns des leurs sur les bancs du centre et s'étaient ces « solitaires » comme on dit en argot de coulisse qui applaudissaient avec tant de vigueur.

La manœuvre a fort scandalisé la droite qui, debout, fouillait du regard la masse compacte des modérés, désignant un à un les radicaux ou les socialistes qui s'étaient ainsi fraîlités dans les rangs ennemis, MM. Bonny-Cisterne, Santamier. Bourrat, Villejoux, dits autres encore. Elle a même été plus loin. Elle a fait une contremanifestation, mais ostensible, cette-là, M. le comte de Bernis a quitté son banc de droite et s'en est allé s'asseoir au beau milieu des socialistes, à côté de M. Carnaud, tandis que tous les adversaires du cabinet battaient des mains avec fureur.

Une sévère admonestation de M. Brisson, s'adressant aussi bien à Pierre qu'à Paul a fait ressortir le caractère au moins puéril de semblables manifestations et le débat s'est poursuivi plus calme et surtout plus digne. Somme toute, le discours de M. Delombre pas plus que celui de M. Doumer, n'ont rien changé à la situation. Tous deux ont soutenu leur thèse avec beaucoup de chaleur, beaucoup de talent et le succès qu'ils ont remporté de part et d'autre a été amplement mérité.

Le rapporteur s'est cantonné sur le terrain choisi par la commission du budget. « Nous ne voulons pas du projet, que le gouvernement nous en présente un autre ! » Quant au ministre il a été intelligent à la question sur le principe, se déclarant prêt à examiner toutes les améliorations qu'on pourrait proposer.

M. Doumer n'en a pas moins posé très catégoriquement la question de confiance et demandé à la Chambre de dire si elle n'a donné jusqu'ici *sa confiance au ministère qu'à la condition qu'il* ne fasse rien.

La réponse, la chambre la fera sans doute demain. Tout porte à croire que la discussion générale sera close après le discours de M. Cochery, président de la commission du budget qui aurait même désiré répondre ce soir à M. Doumer. La dernière phase de la lutte, celle dans laquelle interviendra le président du conseil, promet d'être engagée mais ne sera donc, ce cas, le résultat final ne sera connu que fort tard.

LES MAITRES-CHANTEURS

L'affaire Lebaudy

LE JUGEMENT

Paris, 25 mars. — Voici le jugement dans l'affaire Lebaudy :

MM. Ulrich de Civry et de Cesli sont tous deux condamnés à treize mois de prison.

MM. Rosenthal, dit Jacques Saint-Cère, Labruyère, Chirrisolo, Carle des Perrières et Joseph de Civry sont acquittés.

Paris, 25 mars. — Voici les considérants contenant les acquittements de l'affaire Lebaudy.

1° M. Joseph de Civry.

Les mesures prises par lui à Maisons-Laffite lors d'une visite, une lettre très amicale de Rosenthal, il n'a pas été prouvé que les 7000 fr. aient été versés au prévenu.

2° M. de Labruyère.

Parce que les récits de Chirrisolo et de Cesli contiennent de nombreuses contradictions, il est impossible d'ajouter foi aux notes sténographiées prises un soir chez M. de Cesli par une *personne qui n'enciendait que très imparfaitement* la conversation ; que M. de Cesli a été très affirmatif en ce qui concerne la demande de 40.000 francs par Labruyère. Il s'agit d'un procès soudain et que dans ces circonstances, M. de Labruyère doit bénéficier du doute.

3° M. Chirrisolo, poursuivi comme complice de M. de Labruyère, lequel est renvoyé.

4. M. Rosenthal : la prétendue demande de 40.000 francs ne pouvant être considérée comme une tentative d'extorsion de fonds, puisque Max Lebaudy écrivait le soir même qu'elle demande aurait eu lieu, une lettre très amicale de Rosenthal, il n'a pas été prouvé que les 7000 fr. aient été versés au prévenu.

5° M. Carle des Perrières, que la lettre écrite le 4 novembre peut s'expliquer par le caractère emporté du prévenu, sa vivacité de langage, et qu'elle laisse en tout cas, subsister un doute dans l'esprit du tribunal.

LE PROCÈS DUPAS-ROYÈRE

devant le tribunal correctionnel

AUDIENCE DU MERCREDI 25 MARS

Paris, 25 mars. — La salle est comble au moment où le président ouvre la séance, à 12 heures 40. Comme hier, Arton, escorté par les gardes, est amené dans la salle, auprès de sa femme et de sa fille. Il obtient un vif succès de curiosité.

Me Desjardins prescrit la défense de Royère. Il ne traitera que la question de droit au point de vue de recel de criminel dont on inculpe son client. « Recéler, dit-il, c'est dissimuler, cacher quelqu'un ; telle est la définition du dictionnaire. »

Est-ce le cas pour M. Royère.

Il trace un portrait rapide de Royère.

C'est pour un agent d'affaires mais un avocat, dont il a tous les devoirs et toutes les prérogatives. C'est dans ces conditions qu'il fit la connaissance d'Arton et que celui-ci lui confia la direction complète et sans réserve de toutes ses affaires.

M. Desjardins termine en réclamant l'acquittement de son client.

Le tribunal entre dans la salle des délibérations d'où il ne sort qu'au bout de trois quarts d'heure.

L'ACQUITTEMENT

Le tribunal correctionnel rend un jugement par lequel MM. Dupas et Royère sont acquittés.

Paris, 25 mars. — Voici le jugement par lequel la dixième chambre, présidée par M. Durand a acquitté MM. Dupas et Royère.

Le Tribunal

Attendu que Dupas et Royère sont poursuivis, le premier pour violation du secret professionnel et tous deux pour recel de criminel ;

1° Sur la violation du secret professionnel ;

Attendu que dans les circonstances où sont engagées ces poursuites sous une sanction pénale, l'obligation du secret, la législateur a voulu assurer la confiance que doivent inspirer certaines professions et garantir ainsi le repos des familles.

Que tel est bien l'esprit de l'article 378 du code pénal et que, en dehors des secrets intéressant les particuliers, cet article ne peut avoir d'application que dans des cas spéciaux où la loi, dans un but d'ordre public a imprimé le caractère confidentiel et secret aux actes d'une profession ou d'une fonction publique.

Attendu que Dupas, rédacteur au ministère de l'intérieur et secrétaire du directeur de la sûreté générale n'avait point à connaître de la loi ni au secret professionnel, que les secrets dont il se trouvait dépositaire par sa fonction, n'intéressaient pas les particuliers.

Qu'il ne lui était donc pas défendu, que ces secrets étaient d'ordre purement administratif et politique, que leur révélation ne pouvait donc entraîner contre lui que des mesures disciplinaires ou suivant le cas, des poursuites en diffamation.

Qu'il est regrettable sans doute de se pourvoir défendre également les auteurs des scandaleuses révélations qui, dans un sentiment de dégoût et pour créer à leur profit une agitation scandaleuse s'hésitent point à divulguer par le livre ou le journal les ordres, instructions et missions confidentielles qui, leur ont été confiées dans leurs fonctions mais qu'il est impossible d'étendre à de tels manquements les dispositions de l'article 378, etc.

Par ces motifs, renvoie Dupas et Royère des fins de la plainte sans dépens.

LES ACQUITTÉS des deux procès

Après les formalités de levée d'écrous, les personnes acquittées sont remises en liberté.

Chiarisolo rayonne.

Mme Séverine attendait M. de Labruyère ; elle était accompagnée d'un groupe de dames. Ils montèrent tous trois dans un fiacre pour se rendre boulevard Montmartre, au domicile de Mme Séverine. M. Rosenthal est soigné à la maison des Frères Saint-Jean-de-Dieu. Il a appris l'acquittement par une amie de sa femme qui assistait à l'audience d'aujourd'hui. Il est presque heureux d'emblée. Il a même fait venir Dupas et Royère qui étaient à la Conciergerie. La famille de Dupas l'attendait à la sortie. Dupas, très pâle, mais l'air satisfait, est sorti du dépôt avec son avocat et sa famille. Dans la cour, il est monté en fiacre avec sa femme et sa fille.

PLACARDS ROYALISTES

Saint-Quentin, 25 mars. — La police a fait arracher dans la matinée environ 600 portraits du duc d'Orléans, avec cette légende : Vive le duc d'Orléans ! qui avaient été placardés dans tous les quartiers de la ville. Une enquête est ouverte.

Explosions au Four Crématoire

Paris, 25 mars. — A 4 heures 1/2 deux explosions se sont produites dans le four crématoire du cimetière du Père Lachaise. On s'apprêtait à incinérer une douzaine de cadavres provenant des hôpitaux et à cette occasion, le four avait été allumé dès le matin, après avoir été reconnu de deux mois sans avoir fonctionné.

Il faut sans doute attribuer à cette circonstance ces deux explosions de gaz qui, fort heureusement, n'ont produit que des dégâts matériels d'une certaine importance.

Nouvelles étrangères

Le docteur Jameson

devant le tribunal de Bow Street

Londres, 25 mars. — Le docteur Jameson et ses compagnons d'aventures ont comparu aujourd'hui encore devant le tribunal de Bow Street.

L'intérêt de l'audience s'est concentré dans la déposition du maître des poêles de Mafeking, M. Hamilton Flowers, qui a déclaré que les fils télégraphiques avaient été coupés sur plusieurs lignes différentes.

Le soldat Lawson a ajouté, pour sa part, qu'à plusieurs reprises il avait rencontré des hommes munis de haches qui semblaient avoir précisément des ordres où les fils avaient été coupés et les poteaux arrachés !

Ce témoin a entendu une étrange conversation entre le colonel Villiers et le major Leaby qui affirmait au colonel que les Boers s'étaient retranchés à Doornkop et qu'un mouvement tournant se trouvait dans le voisinage.

Le colonel aurait répondu qu'il fallait se mettre en communication avec ce détachement et l'avertir qu'on tenait des chevaux à sa disposition.

Après la déposition du témoin Lawlor, l'audience est levée.

Le président, sir John Bridge, annonce que l'affaire est remise au 28 avril.

Guillaume en Italie

Gênes, 25 mars. — Par suite d'une avarie survenue à la locomotive, le train impérial est arrivé en gare de Gênes mardi soir avec 20 minutes de retard, à 6 h. 20.

A son arrivée, l'Empereur a embrassé le duc de Gênes qui a baisé la main de l'Impératrice.

Les présentations officielles ont commencé aussitôt.

Les souverains allemands se sont entretenus avec le maire, le préfet, le général de Sonnaz et le consul allemand, M. Neubergaen.

Les souverains se sont rendus ensuite dans le salon de la gare maritime, où le consul a présenté la colonie allemande ; celle-ci a salué l'Empereur et l'Impératrice de « ho ho » frénétiques.

L'Impératrice, à qui on avait offert un splendide bouquet, a pris le bras du duc de Gênes et les souverains, suivis des princes allemands,